

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service Public  
des systèmes d'assainissement collectif et  
non collectif**

**Exercice 2020**

*Article D 2224-1 du CGCT*

Communauté de Communes Rives  
de Saône

15 bis Grande Rue du Faubourg  
St Michel  
BP67  
21250 SEURRE

Téléphone :  
03 80 20 48 54

---

## SOMMAIRE

---

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	3
1) Gestion du service d'assainissement collectif.....	3
2) Patrimoine du service d'assainissement collectif.....	3
3) Données clientèles.....	5
4) Gestion des abonnés non domestiques et non assimilés domestiques.....	6
6) Gestion des sous-produits des stations d'épuration.....	7
a) Gestion des boues.....	7
b) Gestion des autres sous-produits.....	8
7) Prix de l'assainissement collectif.....	8
8) Indicateurs de performance .....	9
9) Investissements réalisés sur les services .....	10
10) Etat de la dette des services .....	12
11) Amortissements .....	12
B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	13
1) Gestion du service d'assainissement non collectif.....	13
2) Données clientèles.....	13
3) Contrôles réalisés en 2020.....	13
4) Prix de l'assainissement non collectif.....	13
5) Indicateurs de performance (P301.3).....	14

## A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1) Gestion du service d'assainissement collectif

Les communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Echenon, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Seurre, Trouhans, Trugny sont en assainissement collectif.

La Communauté de communes a donc la compétence de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de ces communes.

La gestion du service est déléguée aux délégataires SAUR et SUEZ selon les contrats de Délégation de Service Public suivants :

Communes	Délégataire	Durée de la délégation
Brazey-en-Plaine	SAUR	Du 01/01/2016 au 31/12/2024
Trouhans	SAUR	Du 01/01/2013 au 31/12/2024
Chamblanc, Seurre, Jallanges, Trugny	SAUR	Du 26/07/2017 au 31/12/2021
Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône	SUEZ	Du 01/01/2010 au 31/12/2021
Pays Losnais (Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage)	SUEZ	Du 01/09/2019 au 31/12/2024
Pouilly-sur-Saône	SUEZ	Du 21/12/2009 au 30/12/2021

### 2) Patrimoine du service d'assainissement collectif

TOTAL :	
Nombre de stations d'épuration	8
Nombre de postes de relevage	51
Linéaire de réseau d'eaux usées gravitaire (ml)	93 172
Linéaire de réseau d'eaux usées sous pression (ml)	13 880
Linéaire de réseau en unitaire (eaux pluviales et eaux usées dans le même réseau)	5 436
Nombre de déversoirs d'orage (DO)	10
Nombre de branchements	6 154

<b>Laperrière sur Saône</b>		<b>Saint Symphorien/Saône</b>		<b>Trouhans</b>	
STEP		STEP		STEP	
Date mise en service	1982	Date mise en service	1981	Date mise en service	1980
Adresse	Près rue des vignes	Adresse	Ruelle des cavaliers	Adresse	Près chemin de fontenis
EH	360	EH	360	EH	600
DBO5 nom	21,6 kg/j	DBO5 nom	21,6 kg/j	DBO5 nom	32 kg/j
Q nom	130 m3/j	Q nom	130 m3/j	Q nom	140 m3/j
Milieu récepteur	Saône	Milieu récepteur	Saône	Milieu récepteur	Ouche
<b>Poste de relevage</b>		<b>Poste de relevage</b>		<b>Poste de relevage</b>	
Nombre	2	Nombre	2	Nombre	1
<b>Réseaux</b>		<b>Réseaux</b>		<b>Réseaux</b>	
Séparatif EU gravitaire	2 855	Séparatif EU gravitaire	4 537	Séparatif EU gravitaire	4 660
Séparatif EU refoulement	740	Séparatif EU refoulement	870	Séparatif EU refoulement	250
Unitaire	0	Unitaire	0	Unitaire	0
<b>Déversoirs d'orage réseau</b>		<b>Déversoirs d'orage réseau</b>		<b>Déversoirs d'orage réseau</b>	
Nombre	0 DO	Nombre	0 DO	Nombre	0 DO

<b>Chamblanc</b>		<b>Pouilly sur Saône</b>		<b>Brazey</b>	
STEP		STEP		STEP	
Date mise en service	1983	Date mise en service	1985	Date mise en service	1987
Adresse	7 Rue des prés	Adresse	Près du chemin de la plage	Adresse	Près rue de la rigole
EH	600	EH	850	EH	4 000
DBO5 nom	36 kg/j	DBO5 nom	51 kg/j	DBO5 nom	240 kg/j
Q nom	140 m3/j	Q nom	130 m3/j	Q nom	800 m3/j
Milieu récepteur	Ruisseau de l'Alliance	Milieu récepteur	Saône	Milieu récepteur	Bièvre
<b>Poste de relevage</b>		<b>Poste de relevage</b>		<b>Poste de relevage</b>	
Nombre	2	Nombre	2	Nombre	12
<b>Réseaux</b>		<b>Réseaux</b>		<b>Réseaux</b>	
Séparatif EU gravitaire	4 705	Séparatif EU gravitaire	5 876	Séparatif EU gravitaire	18 445
Séparatif EU refoulement	255	Séparatif EU refoulement	1 240	Séparatif EU refoulement	1 800
Unitaire	0	Unitaire	0	Unitaire	0
<b>Déversoirs d'orage réseau</b>		<b>Déversoirs d'orage réseau</b>		<b>Déversoirs d'orage réseau</b>	
Nombre	2 DO	Nombre	0 DO	Nombre	1 DO (vannes)

<b>Pays Losnais</b>		<b>Seurre/Jallanges/Trugny</b>	
STEP		STEP	
Date mise en service	2011	Date mise en service	2009
Adresse	Quai de la hutte	Adresse	Route de Verdun
EH	6 500	EH	7 115
DBO5 nom	390 kg/j	DBO5 nom	427 kg/j
Q nom	3 240 m3/j	Q nom	1 770 m3/j
Milieu récepteur	Saône	Milieu récepteur	Saône
<b>Poste de relevage</b>		<b>Poste de relevage</b>	
Nombre	20	Nombre	10
<b>Réseaux</b>		<b>Réseaux</b>	
Séparatif EU gravitaire	33 025	Séparatif EU gravitaire	19 069
Séparatif EU refoulement	5 225	Séparatif EU refoulement	3 500
Unitaire	0	Unitaire	5 436
<b>Déversoirs d'orage réseau</b>		<b>Déversoirs d'orage réseau</b>	
Nombre	0 DO	Nombre	7 DO

### 3) Données clientèles

Les administrés concernés par le service d'assainissement collectif sont recensés ci-dessous :

Service	Nombre d'abonnés		Densité linéaire d'abonnés
	2019	2020	
Brazey	972	989	50 abonnés/km
Chamblanc	219	220	49 abonnés/km
Seurre	1 215	1 241	
Jallanges	129	132	
Trugny	54	53	
Echenon	334	338	56 abonnés/km
Losne	705	711	
Saint-Jean-de-Losne	492	507	
Saint-Usage	565	587	
Laperrière-sur-Saône	166	168	37 abonnés/km
Saint-Symphorien-sur-Saône	158	155	
Pouilly sur Saône	279	280	42 abonnés/km
Trouhans	258	269	57 abonnés/km
<b>TOTAL</b>	<b>5 546</b>	<b>5 650</b>	

Soit une évolution de + 1,87 % entre 2019 et 2020.

Les volumes facturés sont les suivants :

Service	Nombre de m3 consommés	
	2019	2020
Brazey	79 839 m <sup>3</sup>	85 143 m <sup>3</sup>
Trouhans	20 190 m <sup>3</sup>	21 383 m <sup>3</sup>
<b>Pays Losnais</b>	<b>179 110 m<sup>3</sup></b>	<b>170 061 m<sup>3</sup></b>
<i>*Echenon</i>	<i>25 619 m<sup>3</sup></i>	<i>29 450,50 m<sup>3</sup></i>
<i>*Saint Usage</i>	<i>46 366 m<sup>3</sup></i>	<i>46 961,20 m<sup>3</sup></i>
<i>*Saint Jean de Losne</i>	<i>44 581 m<sup>3</sup></i>	<i>45 825,80 m<sup>3</sup></i>
<i>*Losne</i>	<i>62 544 m<sup>3</sup></i>	<i>47 823,60 m<sup>3</sup></i>
Laperrière-sur-Saône	13 108 m <sup>3</sup>	15 082 m <sup>3</sup>
St Symphorien-sur-Saône	11 287 m <sup>3</sup>	11 240 m <sup>3</sup>
Chamblanc	18 412 m <sup>3</sup>	19 338 m <sup>3</sup>
Jallanges	9 924 m <sup>3</sup>	9 938 m <sup>3</sup>
Seurre	97 441 m <sup>3</sup>	104 863 m <sup>3</sup>
Trugny	3 170 m <sup>3</sup>	3 335 m <sup>3</sup>
Pouilly-sur-Saône	20 935 m <sup>3</sup>	18 345 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL volumes facturés</b>	<b>453 478 m<sup>3</sup></b>	<b>458 728 m<sup>3</sup></b>

Soit une évolution de + 1,15 % entre 2019 et 2020. La crise sanitaire de la COVID-19 ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur la facturation des volumes d'eau.

Les volumes traités en stations d'épuration sont les suivants :

Stations d'épuration	2019		2020	
	Entrée STEP en m <sup>3</sup>	Sortie STEP en m <sup>3</sup>	Entrée STEP en m <sup>3</sup>	Sortie STEP en m <sup>3</sup>
Brazey Traite les effluents de Brazey	228 780	248 017	261 314	296 752
Chamblanc Traite les effluents de Chamblanc	16 393	16 393	18 176	19 728
Laperrière-sur-Saône Traite les effluents de Laperrière	40 880	40 880	38 920	38 920
Losne Traite les effluents de Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint- Usage	299 299	298 418	298 278	308 508
Pouilly sur Saône Traite les effluents de Pouilly	25 100	24 455	25 377	25 569
St Symphorien sur Saône Traite les effluents de Saint Symphorien	27 740	27 740	26 348	26 348
Trouhans Traite les effluents de Trouhans	19 487	19 487	23 545	23 545
Trugny Traite les effluents de Jallanges, Seurre, Trugny	212 493	269 714	196 603	281 648
<b>TOTAL des volumes traités</b>	<b>870 172</b>	<b>945 104</b>	<b>888 561</b>	<b>1 021 018</b>

Soit une évolution entre 2019 et 2020 de + 2,1 % en entrée de STEP et + 8% en sortie de STEP.

Il est à noter la différence significative entre les volumes facturés et les volumes d'entrée de plusieurs secteurs :

- Plus 207 % pour le secteur de Brazey-en-Plaine
- Plus 158 % pour le secteur de Laperrière-sur-Saône
- Plus 134 % pour le secteur de Saint-Symphorien-sur-Saône

Ces écarts sont probablement dus à une présence importante d'eaux claires parasites.

#### 4) Gestion des abonnés non domestiques et non assimilés domestiques

Tout abonné non domestique ou assimilé doit obtenir une autorisation de déversement de la Communauté de communes en amont de tout déversement au réseau d'assainissement collectif.

La Communauté de communes a commencé en 2020 son travail de recensement des abonnés concernés et met en place progressivement les autorisations requises.

En cas de déversement d'eaux usées particulières en termes de pollution et/ou de volume, une convention de déversement entre l'établissement, la collectivité et le délégataire sera requise. Elle fixera les conditions techniques et financières du déversement.

La délibération n°40-2021 votée le 3 mars 2021, acte le format de la convention.

Nombre d'autorisations de déversement signées en 2020 : 1.  
 Nombre de conventions de déversement signées en 2020 : 0.

## 5) Epuration des effluents

STEP	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon la réglementation										
		Règlementation / effluent rejeté	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Brazey en Plaine	OUI	Règlementation Effluent rejeté	25 1,5	80 97,4	90 17,6	75 92,1	35 4,34	90 95,9	40 5,21	/ 86,9	/ 0,97	/ 74
Chamblanc	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 17	60 86,9	200 159	60 58,8	/ 84	50 76,4	/ 27,6	/ 64,6	/ 8,14	/ 14,2
Laperrière sur Saône	NC	Arrêté préfectoral manquant										
Losne	OUI	Règlementation Effluent rejeté	25 3	80 99	125 17,6	75 97	35 2,81	90 99	/ 1,72	/ 97,3	/ 2,13	/ 74
Pouilly sur Saône	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 5	60 97	200 41	60 95	/ 66	50 79	Non Concernée car < 2000 EH			
St Symphorien sur Saône	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 4	60 94	200 40	60 85	/ 12	50 94	Non Concernée car < 2000 EH			
Trouhans	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 6	60 98,1	200 57,5	60 90,6	/ 13,	50 91,7	/ 9,18	70 90,7	/ 4,6	60 43,5
Trugny	OUI	Règlementation Effluent rejeté	25 1,5	70 98,5	125 29,7	75 87,2	35 4,01	90 96,6	10 9,94	/ /	2 0,6	/ 89,1

Les stations étant conformes à la réglementation en concentration mais ne respectant pas le rendement sont tout de même conformes car il s'agit de respecter à minima un de ces deux critères de contrôle.

## 6) Gestion des sous-produits des stations d'épuration

### a) Gestion des boues

Les quantités de boues sur les stations d'épuration en 2020 ont été les suivantes :

Stations d'épuration	2019		2020	
	Produites (TMS)	Evacuées (TMS)	Produites (TMS)	Evacuées (TMS)
Brazey en Plaine	28,6	24,1	20,4	4,6 (épandage agricole) 2,4 (autre STEP)
Chamblanc	2,5	7,2	3,6	2,5 (compostage)
Laperrière sur Saône	5,4	2,2 (épandage)	3,8	2,2 (épandage) 2 (autre STEP)
Losne	68,4	138,5	89,7	151,28
Pouilly sur Saône	7,9	7,8 (épandage)	8,3	1,3 (épandage) 4,7 (autre STEP)
St Symphorien sur Saône	3,4	4,6 (épandage)	2,8	0 (épandage) 1,9 (autre STEP)
Trouhans	4,526	3,4 (épandage)	3,4	Boues stockées dans les lits plantés de roseaux
Trugny	43,549	38,8 (incinération) 4,7 (compostage)	46,1	34,6 (incinération) 7,1 (compostage)

La crise sanitaire de la COVID19 a imposé en avril 2020 à la Collectivité l'interdiction d'épandre des boues de station d'épuration non hygiénisées.

Cette interdiction a impacté les stations d'épuration de Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône, et Pouilly-sur-Saône, car les boues de ces stations ne disposaient pas de filière de traitement hygiénisante (envoyées vers un silo de stockage puis épandues).

La Communauté de communes a donc dû trouver des solutions d'urgence pour la gestion des boues de ces stations : Evacuation des boues vers d'autres stations (Dole, Chalon-sur-Saône).

Pour l'année 2020 (avril à décembre) la Communauté de communes a dépensé un peu plus de 23 000 euros H.T. pour la gestion exceptionnelle de ces 672m<sup>3</sup> de boues.

Une demande d'aide financière a été déposée auprès de l'agence de l'eau RMC. La collectivité a ainsi été bénéficiaire d'une aide unique de 63 000 euros.

Concernant la qualité des boues de la station d'épuration de Trugny, 2020 a permis d'observer une diminution de la quantité de cuivre dans ces dernières. Ces diminutions ont été observées de manière corrélée avec le confinement d'avril 2020 et la reprise de l'activité économique sur fin mai – début juin. Cette diminution a néanmoins permis de traiter les boues d'épurations via une filière de compostage plutôt que d'incinération.

### b) Gestion des autres sous-produits

Stations d'épuration	Sables		Graisses		Refus dégrillage	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Brazey en Plaine	-	-	9 kg (évacuées vers autre STEP)	13 kg (évacuées vers autre STEP)	1 071 kg (évacués vers décharge)	679 kg (évacués vers décharge)
Chamblanc	-	-	-	-	-	-
Laperrière sur Saône	0	0	0	120 kg (évacuées vers autre STEP)	120 kg (évacués vers décharge de classe 2)	120 kg (évacués vers décharge de classe 2)
Losne	9 000 kg (évacués vers autre STEP)	4 540 kg (évacués vers autre STEP)	9 000 kg (évacuées vers autre STEP)	4 000 kg (évacuées vers autre STEP)	1 480 kg (incinération)	1 440 kg (incinération)
Pouilly sur Saône	0	750 kg (évacués vers autre STEP)	0	150 kg (évacuées vers autre STEP)	180 kg (évacués vers décharge de classe 2)	120 kg (évacués vers décharge de classe 2)
St Symphorien sur Saône	10 kg (évacués vers autre STEP)	50 kg (évacués vers autre STEP)	10 kg (évacuées vers autre STEP)	0	240 kg (évacués vers décharge de classe 2)	720 kg (évacués vers décharge de classe 2)
Trouhans	-	-	-	-	-	-
Trugny	1 450 kg (évacués vers décharge)	-	10 800 kg (évacuées vers décharge)	12 m <sup>3</sup> (évacuées vers décharge)	650 kg (évacués vers les OM)	1 820 kg (évacués vers les OM)

Les sous-produits des stations de petite taille ne sont pas évacués tous les ans, ce qui explique des années à « zéro » pour certaines évacuations de sous-produits.

## 7) Prix de l'assainissement collectif

Le prix de l'assainissement collectif se compose :

- D'une part de la Collectivité : un abonnement et un prix au mètre cube d'eau consommé,
- D'une part du Délégué : un abonnement et un prix au mètre cube d'eau consommé,



- Des redevances de l'Agence de l'eau RMC

La Communauté de communes dispose règlementairement de 10 ans à compter de sa prise de compétence de gestion de l'assainissement collectif (2018) pour converger vers une uniformisation du prix de l'assainissement collectif sur le périmètre communautaire.

Une facture d'assainissement type de 120 m<sup>3</sup> pour l'année 2020 se décompose ainsi :

Facture type	Brazey	Chamblanc/ Seurre/ Jallanges/ Trugny	Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	Pays Losnais	Pouilly sur Saône	Trouhans
<b>Part de la collectivité</b>						
Part fixe annuelle	36	35,00	34,22	34,22	39,52	24,98
Part proportionnelle	1,05	0,49	0,75	0,75	0,8385	0,40
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	<b>162</b>	<b>93,80</b>	<b>124,22</b>	<b>124,22</b>	<b>140,14</b>	<b>72,98</b>
<b>Part du délégataire</b>						
Part fixe annuelle	47,51	49,59	123	30	75,57	44,48
Part proportionnelle	0,94	0,6860	1,614	1,1	0,9396	1,0155
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	<b>160,31</b>	<b>131,91</b>	<b>316,68</b>	<b>162</b>	<b>188,32</b>	<b>166,34</b>
<b>Taxes et redevances</b>						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>
TVA (10%)	34,03	24,37	45,89	30,42	34,65	25,73
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>52,03</b>	<b>42,37</b>	<b>63,89</b>	<b>48,42</b>	<b>52,65</b>	<b>43,73</b>
<b>Total TTC</b>	<b>374,34</b>	<b>268,08</b>	<b>504,79</b>	<b>334,64</b>	<b>381,11</b>	<b>283,05</b>

## 8) Indicateurs de performance

Service	Taux de desserte par le réseau (P201.1)	Indice de connaissance patrimoniale (sur 100) (P202.2B)	Conformité de l'épuration (P254.3)	Conformité gestion des boues (P206.3)
Brazey	99,47 %	95	OUI	100%
Pays Losnais	NC	74	OUI	100%

Pouilly sur Saône	NC	82	OUI	100%
Laperrière sur Saône/ St Symphorien sur Saône	NC	83	OUI	100%
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	98,2 %	64	83.3%	100%
Trouhans	98,5 %	75	100 %	100 %

## 9) Investissements réalisés sur les services

### ▪ Schéma directeur d'assainissement :

La Communauté de communes a lancé en fin d'année 2019 son schéma directeur communautaire d'assainissement collectif avec le bureau d'études ALTEREO. Cette étude permettra à la Communauté de communes de disposer d'un état des lieux de son patrimoine d'assainissement collectif et de construire un plan pluriannuel d'investissement à réaliser sur les 10 prochaines années.

La fin de l'étude est prévue pour septembre 2021.

### Communes concernées :

Toutes les communes en assainissement collectif, soit : Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Echenon, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Seurre, Trouhans, Trugny

Coût de l'investissement : 202 320€ H.T.

### ▪ Mise à niveau de la télégestion :

#### Qu'est-ce que la télégestion ?

La télégestion des installations d'eaux usées telles que les postes de relevage ou les stations d'épuration permet à l'exploitant d'avoir des données en temps réel de gestion de ses installations (volumes, temps de fonctionnement des pompes, ...) mais également de recevoir des alertes en cas de défaut (arrêt d'une pompe, bouchage, ...).

Suite à l'arrêt prévu de certains réseaux de télécommunications début 2021 (RTC et GSM Data), la Communauté de communes a dû mettre à niveau les télécommunications de plusieurs postes de relevage et stations. Elle en a profité pour équiper d'une télésurveillance les postes de relevage qui ne l'étaient pas à ce jour.

### Investissements réalisés :

Contrat	Mise à niveau télégestion	Renouvellement / Mise en place télégestion
Brazey-en-Plaine	9 postes de relevage	1 poste de relevage
Trouhans	1 poste de relevage	/
Saint Symphorien Laperrière	4 postes de relevage 1 station d'épuration	/
Pays Losnais	20 postes de relevage 1 station d'épuration	/
Pouilly-sur-Saône	2 postes de relevage 1 station d'épuration	/
Seurre-Jallanges-Trugny- Chamblanc	4 postes de relevage 1 station d'épuration	4 postes de relevage

**Coût de l'opération : 32 060 € H.T.**

- *Dont utilisation des fonds des contrats de délégation de service public : 29 000€ H.T.*
  - *Dont fonds propres de la Communauté de communes : 3 060€ H.T.*

▪ Investissements sur les regards et les boîtes de branchements :

- Mise à niveau et/ou renouvellement de tampons :
  - o 1 tampon sur Brazey
  - o 2 tampons sur Losne
  - o 1 tampon sur Echenon
  - o 2 tampons sur Jallanges et Trugny
- Renouvellements réalisés sur les boîtes de branchement et la partie publique des branchements :
  - o 1 sur Losne

Ces investissements ont été financés par les fonds de travaux des contrats de DSP.

▪ Investissements sur les stations d'épuration :

- Mise en place d'un débitmètre d'extraction des boues sur la station de Trouhans afin de suivre les volumes de boues envoyées vers les lits plantés de roseaux.
- Réparation de la canalisation de rejet de la station d'épuration de Trouhans.

Ces investissements ont été financés par les fonds de travaux des contrats de délégation de service public.

▪ Contrôles de branchements au colorant (hors ventes) et contrôles à la fumée, puis mise en conformité :

**Pourquoi contrôler ?**

Les habitations raccordées à l'assainissement collectif font l'objet de contrôles de bon raccordement afin de vérifier :

- Que toutes les sorties d'eaux usées de l'habitation soient bien raccordées au réseau d'assainissement
- Que les eaux pluviales soient dirigées au bon endroit : réseau d'eaux pluviales, fossé, infiltration à la parcelle, ...

Contrôles réalisés :

- Au colorant (hors ventes) :
  - o 37 branchements contrôlés sur Echenon
  - o 45 branchements contrôlés sur Brazey-en-Plaine
  - o 115 branchements contrôlés sur Laperrière-sur-Saône
  - o 85 branchements contrôlés sur Pouilly-sur-Saône
- A la fumée :
  - o 44,7 kms de réseaux contrôlés sur les communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Seurre, Trouhans, Trugny

Les branchements non conformes font tous l'objet d'une demande de remise en conformité auprès des abonnés concernés.

Au global, ces contrôles représentent 4,6 % des branchements et 45,3 % des réseaux gravitaires.

## Réalisation d'un diagnostic H<sub>2</sub>S sur le territoire :

### Pourquoi réaliser un diagnostic H<sub>2</sub>S ?

Les postes de relevage constituent des atmosphères confinées au sein desquels des eaux usées transitent temporairement. En cas de stagnation, le début de fermentation des matières transportées peut dégager un gaz, le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), qui est inodore et mortel à certaines concentrations dans l'air. Afin de descendre dans les cuves de pompage, les intervenants doivent s'équiper d'un détecteur spécifique.

Plus le temps de séjour dans les postes de relevage ou dans les canalisations est long, plus il y a de risques de voir apparaître ce gaz.

De plus, l'H<sub>2</sub>S peut corroder et donc détériorer les ouvrages en béton et les métaux avec lesquels il est en contact.

Il est donc essentiel d'identifier les zones concernées afin de mettre en place un traitement.

Le diagnostic a été réalisé par le délégataire SUEZ du 12 au 26 août 2020 sur certains points des réseaux de Chamblanc, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Seurre, Trugny. Les points ciblés ont été conseillés par ALTEREO (bureau d'études en charge du schéma directeur) suite à l'analyse des temps de séjour des eaux usées dans les canalisations.

Il en ressort :

- L'absence de détection d'H<sub>2</sub>S dans 5 des 13 sites analysés,
- Des quantités très faibles d'H<sub>2</sub>S dans 7 des 13 sites analysés, ne nécessitant pas la mise en place d'actions correctives,
- La présence d'une quantité importante d'H<sub>2</sub>S à l'arrivée de la station d'épuration de Trugny. Un traitement va donc être mis en place au poste de relevage situé en amont de la station.

## 10) Etat de la dette des services

	Encours de la dette au 31 décembre 2020 (montant restant dû en €)	Capital remboursé durant l'exercice en €	Intérêts remboursés durant l'exercice en €
Brazey en Plaine	Néant		
Trouhans	41 185,81 €	5 857,42	470,94 €
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	1 337 308,73 €	53 467,84 €	66 834,80 €
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	1 286 669,71 €	60 915,01 €	64 298,22 €
Pouilly sur Saône	Néant		

## 11) Amortissements

	Dotations aux amortissements 2020
Brazey en Plaine	89 794,41 €
Trouhans	13 327,27 €
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	143 990,99 €
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	153 060,47 €
Pouilly sur Saône	11 400,84 €
Commun	1 463,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>413 036,98 €</b>

## B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 1) Gestion du service d'assainissement non collectif

Les communes concernées par l'ANC sont les suivantes :

Aubigny en Plaine, Auwillars sur Saône, Bagnot, Bonnencontre, Bousselange, Brazey-en-Plaine (ponctuels), Broin, Chamblanc (ponctuels), Charrey-sur-Saône, Chivres, Echenon (ponctuels), Esbarres, Franxault, Glanon, Grosbois les Tichey, Jallanges (ponctuels), Labergement-lès-Seurre, Labruyère, Lanthès, Laperrière-sur-Saône (ponctuels), Lechâtelet, Losne (ponctuels), Magny-les-Aubigny, Montagny-lès-Seurre, Montmain, Montot, Pagny-la Ville, Pagny-le-Château, Pouilly-sur-Saône (ponctuels), Saint-Jean-de-Losne (ponctuels), Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage (ponctuels), Samerey, Seurre (ponctuels), Tichey, Trouhans (ponctuels), et Trugny (ponctuels).

La gestion du service est déléguée au délégataire SUEZ par contrat de Délégation de Service Public depuis le 01/09/2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

### 2) Données clientèles

Population estimée concernée : 8 645 habitants

	Nombre d'installations d'assainissement non-collectif
<u>Priorité 1</u> : absence d'installation	326
<u>Priorité 2</u> : installation non-conforme, danger pour la santé des personnes ou risque environnemental	773
<u>Priorité 3</u> : installation incomplète (sous-dimensionnée ou dysfonctionnement majeur)	1433
<u>Priorité 4</u> : défaut d'entretien ou usure de l'un des éléments constitutifs	571
<u>Priorité 5</u> : installation complète et bon état de fonctionnement	664
Autres (ex : mobilhome...)	216
<b>TOTAL</b>	<b>3983</b>

### 3) Contrôles réalisés en 2020

223 installations visitées, dont 72 à l'occasion d'une vente immobilière et 151 dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.

### 4) Prix de l'assainissement non collectif

Au 01/01/2020, la part délégataire de l'ANC sur la facture eau est de 22,50 € HT/an.

Le prix des contrôles est le suivant :

Prestations	Au 01/09/2019	Au 01/11/2020
R1 : Examen préalable de conception d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	135 €	142,02 €
R2 : Vérification de l'exécution d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	135 €	142,02 €
R4 : Vérification en cas de vente immobilière	185 €	194,62 €

### 5) Indicateurs de performance (P301.3)

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC (c'est-à-dire le nombre d'installations classées en P3, P4 ou en P5) est le suivant : 66,98%

La moyenne nationale 2018 se situe à 60,8%.

Un travail sera mené par la Communauté de communes sur la gestion des P1 et des P2.